

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU 10 NOVEMBRE 2009

Le mardi 10 novembre 2009, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 3 novembre 2009, s'est réuni en Mairie de SAINT-BERTHEVIN sous la présidence de Monsieur Yannick BORDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. BORDE, Mme GHYSELEN, M. BRUNEAU, Mme CLAVREUL, Mme AUFFRET, M. ZIVEREC, M. GOBE, Mme SEGRETAIN, M. SALMON, Mme GASTE, M. BALLUAIS, Mme CHEVREUIL, M. DAUSSY, M. CHEMOUILI, Mme JUDIT, M. PINGAULT, M. VETILLARD, Mme GERBAULT, Mme FRETILLIERE, M. CHAUVIN, M. FAVRIOU.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme BARILLER	pouvoir à	Mme GHYSELEN
M. GUESNE	pouvoir à	M. BORDE
M. LUCAS	pouvoir à	M. DAUSSY
Mme VEILLARD	pouvoir à	M. BALLUAIS
Mme GRANGE	pouvoir à	Mme CHEVREUIL
M. CELERIER	pouvoir à	Mme GERBAULT
Mme DA COSTA	pouvoir à	Mme FRETILLIERE

ETAIT ABSENT :

Mme SUARD

En application des dispositions de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Mademoiselle Evelyne AVRIL, Directrice Générale des Services, de Madame Sandra MONNIER, Adjointe administrative.

Madame SEGRETAIN, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40.

Avant de procéder à l'ordre du jour,

M. le Maire

demande si les membres du Conseil Municipal ont des questions ou des remarques relatives au procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2009.

Pas de remarques ou questions relatives au procès-verbal du Conseil Municipal du 17 septembre 2009.

M. le Maire

propose le retrait de la 7^{ème} délibération relative au PLU puisque le commissaire enquêteur n'a pas encore transmis son rapport. On remettra ce dossier à l'ordre du jour du conseil municipal de décembre.

Aucune objection ou remarque n'ayant été formulée au retrait de cette délibération, Monsieur le Maire poursuit l'ordre du jour.

Décisions du Maire

1. Rapport des délégués auprès de Laval Agglomération
2. Rapport d'activités 2008 du Syndicat de Bassin du Vicoin
3. Personnel communal : Modifications de postes d'enseignants territoriaux artistiques à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse
4. Personnel communal : Organigramme des services techniques
5. Personnel communal : Création de postes au centre technique
6. CLIC : Désignation d'un représentant de la commune de Saint-Berthevin
- ~~7. Plan Local d'Urbanisme : Approbation de la 2^{ème} modification~~
8. Délégation de Service Public eau potable : avenant n°1
9. Budget commune : Décision modificative n°3
10. Tarifs communaux : Restaurant scolaire : Tarif spécifique pour les auxiliaires de vie scolaire et les emplois de vie scolaire

Informations du Maire

DECISIONS DU MAIRE

DECISION N°81 DU 10 SEPTEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention de formation avec la Coopérative d'activités et d'emploi COODEMARRAGE 53 de Changé concernant la participation de quatre agents à la formation à la « Langue des Signes Française ».

Coût de la formation : 855,14 € par bénéficiaire soit 3 420,56 € au total

DECISION N°82 DU 14 SEPTEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention de formation avec l'Union départementale des Sapeurs Pompiers de la Mayenne concernant la participation de quatre agents à la formation aux « Premiers secours ».

Coût de la formation : 68 € par bénéficiaire soit 272 € au total

DECISION N°83 DU 14 SEPTEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Signature d'une convention de formation avec l'Union départementale des Sapeurs Pompiers de la Mayenne concernant la participation de cinq agents à la formation au « Recyclage Premiers secours ».

Coût de la formation : 30 € par bénéficiaire soit 150 € au total

DECISION N°84 DU 15 SEPTEMBRE 2009

(en application de l'article L 2322-2 du C.G.C.T.)

Vu l'obsolescence de l'éplucheur à légumes de la cuisine du restaurant scolaire La Forêt et la nécessité de le remplacer et considérant que les crédits inscrits au budget principal sont insuffisants il convient de procéder à un virement de 2 520 € pris sur les dépenses imprévues.

DECISION N°85 DU 17 SEPTEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Considérant que le Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire organise, dans le cadre d'un projet proposé par la Maison des Jeunes et l'Île aux Mômes, une sortie au parc d'attractions Disneyland le 24 octobre prochain, un groupe de 48 jeunes âgés de 10 à 18 ans et fréquentant l'accueil de loisirs ou l'accueil de jeunes est autorisé à participer à cette sortie. Il convient de fixer le tarif de participation à 25 € par jeune. Le coût de la prestation est de 991 € pour le transport et de 1 090 € pour les entrées au parc soit un total de 2 081 €.

DECISION N°86 DU 22 SEPTEMBRE 2009

(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)

Vu les animations culturelles programmées pour 2009 et notamment la Journée du Patrimoine le 20 septembre 2009 à Saint-Berthevin, vu la présence de Philippe MARTINEAU et Léo LACROIX aux réunions de préparation à cette journée pour animer musicalement le parcours, leurs frais de déplacement sont en partie pris en charge, à hauteur de 150 € chacun.

DECISION N°87 DU 25 SEPTEMBRE 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que le Service Enfance Jeunesse et Vie Scolaire organise un théâtre forum dans le cadre des actions de prévention, signature d'un contrat avec la Compagnie « Entrée de jeu » de Paris pour la prestation d'un débat théâtral le 15 novembre 2009.

Coût de la prestation : 1 949,38 € TTC

DECISION N°88 DU 1^{ER} OCTOBRE 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu que le Relais Assistantes Maternelles organise une soirée débat en partenariat avec l'ALPE le 17 novembre 2009, Madame Valentine LARDEAU, psychologue, est engagée à intervenir.

Coût de la prestation : 150 €, partagé à 50 % entre les deux partenaires. La participation de la commune est donc de 75 €, à verser à l'ALPE.

DECISION N°89 DU 02 OCTOBRE 2009

Signature d'une convention de formation avec le CNFPT concernant la participation de 12 agents à la formation sur site « Signalisation temporaire de chantier ».

Coût total de la formation : 1 600 €

DECISION N°90 DU 07 OCTOBRE 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que la convention de découvert avec le Crédit Agricole s'achève le 21 octobre 2009, il est décidé de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 763 000 € dans les conditions prévues au contrat.

DECISION N°91 DU 08 OCTOBRE 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Considérant que la commune est propriétaire de 6 locaux sur un total de 8 situés dans l'immeuble le « Petit Printania », considérant la proximité du Centre de Rencontres, de la Bibliothèque, de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse et la présence de services municipaux dans les locaux de l'immeuble le « Petit Printania », considérant le projet d'aménagement d'un pôle culturel dans le secteur où se situe l'immeuble, il est nécessaire que la commune de Saint-Berthevin puisse avoir la maîtrise foncière. Au vu de la déclaration d'intention d'aliéner établie le 17 septembre 2009 par maître Philippe MAILLARD, notaire, reçue en mairie de Saint-Berthevin le 21 septembre 2009, concernant un local (lot 11) situé dans l'immeuble le « Petit Printania », il est décidé d'exercer le droit de préemption urbain sur ce lot 11 situé dans l'immeuble le « Petit Printania » au 6 place Marie-Josèphe Juhel, cadastré section AP n°216, pour une surface de 30,21 m². Le local est acquis au prix indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner soit 32 000 € plus 3 827,20 € de commission d'agence.

DECISION N°92 DU 15 OCTOBRE 2009*(en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.)*

Vu les animations culturelles programmées par la ville de Saint-Berthevin pour l'année 2009, l'association Ensemble Instrumental Gérard Chenuet d'Angers est engagée pour le concert du Quatuor de Harpes des Pays de la Loire prévu le 13 novembre 2009 à l'église de Saint-Berthevin.

Montant de la prestation : 1 200 € TTC

Les tarifs d'entrée suivants sont fixés :

- tarif plein : 10 €
- tarif réduit (étudiant et sans-emploi) : 5 €
- gratuité jusqu'à 12 ans

**EN L'ABSENCE DE REMARQUES OU QUESTIONS RELATIVES A CES DECISIONS,
MONSIEUR LE MAIRE POURSUIT SUR LA PREMIERE DELIBERATION
DE L'ORDRE DU JOUR.**

RAPPORTS DES DELEGUES AUPRES DE LAVAL AGGLOMERATION

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les délégués des communes auprès d'un établissement public de coopération intercommunal doivent rendre compte au Conseil Municipal, de l'activité de cet établissement.

La parole sera donc donnée aux délégués de Saint-Berthevin pour qu'ils exposent les activités des commissions de Laval Agglomération depuis le début de l'année 2009 jusqu'à ce jour.

COMMISSION RESSOURCES

M. BRUNEAU

informe que lors de la réunion de janvier 2009, a été présenté à la commission Ressources, la situation financière de Laval Agglomération par le cabinet Ressources Consultant. Une autre présentation a été faite ultérieurement en conseil communautaire. Le DOB avait été abordé à ce moment là.

Au mois de mars, la commission a discuté du budget primitif et du vote des taux de la taxe professionnelle et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Au mois de juin, ont été vus l'approbation des comptes administratifs et du compte de gestion.

En septembre, une délibération modificative portait sur un certain nombre d'éléments que sont les déchets, les transports, le bâtiment, les terrains, le budget principal. Le budget inscrit pour le stade Lavallois a notamment fait l'objet de débats ultérieurs lors du dernier conseil communautaire : une somme a été inscrite et découverte sans qu'il y ait vraiment eu de discussions au préalable.

Lors de la dernière réunion de l'année, a été évoqué le budget pour les déchets. Une évolution est prévue en matière de collecte au niveau de l'agglomération avec la mise en place d'une collecte sélective en porte à porte, sauf pour le verre, ce qui diffère de la collecte actuelle. Cette question a donc été abordée avec les questions budgétaires qui y sont rattachées. La commission a également discuté d'un sujet qui fait l'actualité à savoir la suppression de la taxe professionnelle; pas au regard des entreprises mais au regard de l'impact que pourrait avoir cette suppression au niveau de Laval Agglomération. On peut penser que sur 2010, il n'y aura, a priori, pas trop de conséquences car une compensation trouvera à s'effectuer; encore qu'il faudra voir s'il s'agira d'une compensation totale, ce qui n'est pas assuré semble-t-il au regard de certaines propositions établies aujourd'hui. A partir de 2011, les données sont assez différentes. La taxe professionnelle renommée CET, Contribution Économique Territoriale, se ventile en deux parties :

- la CLA, Cotisation Locale d'Activité, qui sera une taxation sur les bases foncières des entreprises telles qu'elles l'ont aujourd'hui sous la forme de taxe professionnelle. Les modalités de calcul vont être différentes.
- une cotisation complémentaire sur la valeur ajoutée des entreprises qui serait payée par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 € et avec un taux progressif qui pourrait aller jusqu'à 1,5 % de la valeur ajoutée. Monsieur BRUNEAU ne rentre pas dans le détail des plafonnements et dégrèvement possibles.

Tous ces aspects font que les recettes issues de cette taxe vont globalement diminuer. Pour compenser les ressources que génère cette taxe pour Laval Agglomération, il y aurait donc des taxes déjà perçues par d'autres collectivités qui seraient totalement ou partiellement transférées aux communautés d'agglomération : il y aurait notamment la part départementale de la taxe d'habitation et une part régionale du foncier bâti qui pourraient revenir aux communautés d'agglomération de même que la taxe sur les surfaces commerciales. L'agglomération pourra voter également le taux d'imposition de la Cotisation Locale d'Activité qui lui reviendra. Ainsi, quelques équilibres pourront se faire grâce au transfert de taxes de certaines collectivités que sont les régions et les départements au profit des communautés d'agglomération. Ceci étant dit, l'équilibre et la projection ne sont pas encore établis pour l'année 2011 ni les conséquences finales en terme de recette pour Laval Agglomération. C'est une réelle question par rapport à l'évolution des ressources.

Des échanges ont donc eu lieu sur ce sujet mais sans avoir d'éléments plus précis car tout cela nécessite d'être affiné au regard des discussions politiques et techniques assez poussées d'aujourd'hui. Mais cette réforme devrait a priori se faire.

M. le Maire

ajoute que la fiscalité sera un vrai débat dans les semaines à venir avec la réforme des bases locatives, de la TGAP, Taxe Générale sur les Activités Polluantes collectée par les Conseils Généraux, qui risque de s' « envoler »; ajouté à cela la situation de chaque commune prise individuellement, le dossier des déchets et le dossier des TUL qui s'accompagneront de versements supplémentaires...; il faut avoir une vision plus cohérente ou plus complète des choses surtout si l'on considère les approximations de compensation.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE

Mme CLAVREUL

informe que la commission Administration générale se réunit à peu près une fois par mois. Les réunions ont beaucoup porté sur les budgets, les modifications de poste. L'effectif global du personnel de Laval Agglomération était, au mois de mai 2009, de 152 équivalents temps plein. L'organigramme a été récemment finalisé. Il fait état de deux emplois « passerelles » qui vont compléter les effectifs dans le domaine de l'économie, de l'emploi et de l'innovation. La commission a discuté d'un sujet qui concerne l'ensemble des communes de l'agglomération à savoir la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité : des formations ont été proposées aux communes dans ce domaine.

M. le Maire

ajoute que l'organigramme a été présenté ce 9 novembre en réunion du bureau communautaire. Depuis le mois de mai 2009, les effectifs ont du légèrement grimper puisqu'on frôle actuellement les 170 équivalents temps plein.

Mme CLAVREUL

précise que certains postes font l'objet de transferts entre Laval Agglomération et la Ville de Laval, dans les deux sens.

M. le Maire

indique que les 152 postes évoqués par Madame CLAVREUL se comptent hors structures satellites (Laval Développement, Laval Mayenne Aménagements, Laval Mayenne Technopôle...).

M. SALMON

demande où sont basés tous ces gens.

M. le Maire

ne peut citer toutes les structures dans lesquelles on les retrouve : certains sont basés à Laval Développement et au service habitat de Laval Agglomération rue des Ruisseaux, à la direction générale rue du Vieux Saint-Louis, rue de Chevreuse... c'est « éclaté ».

Mme CLAVREUL

fait remarquer que cela génère énormément de frais de location importants.

M. le Maire

conclue en disant que l'hôtel communautaire fait justement partie des dossiers qui ont du mal à être évoqués pour le moment.

COMMISSION INNOVATION et ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. BALLUAIS

précise qu'ils sont 16 élus au sein de la commission Innovation, soit à peine un élu par commune. Quant à la participation, on pouvait compter sur une moyenne de 9 élus présents. En 2009, 4 réunions se sont tenues, avec au total, 17 points à l'ordre du jour sur l'ensemble de ces réunions. Une 5^{ème} réunion aura lieu jeudi 12 novembre. Cependant, on retrouve 4 thématiques récurrentes :

- Laval Virtual et l'évolution de ses statuts en y intégrant 3 personnes venant de Laval Agglomération
- la pose de fourreaux pour les fibres optiques avec les demandes d'Argentré et du quartier des Fourches à Laval pour lesquels des accords ont été passés

M. CHAUVIN

fait remarquer que ce dossier est important pour l'avenir technologique.

M. BALLUAIS

acquiesce et poursuit avec les autres thématiques développées :

- le surcoût des travaux pour le 4^{ème} département de l'IUT d'un montant de 300 000 €, répartis entre le Conseil Régional, le Conseil Général et Laval Agglomération.
- Forum de l'Enseignement Supérieur : communication, bilan, le Trophée de l'étudiant, le Guide de l'étudiant

M. le Maire

indique que la réunion de la commission Innovation de ce jeudi 12 novembre doit normalement se pencher sur le cahier des charges de délégation de service public du très haut débit.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

M. SALMON

informe que la commission Environnement a essentiellement axé ses réflexions de l'année 2009 sur les déchets, notamment leur collecte et leur traitement. Actuellement la collecte des ordures ménagères a lieu deux fois par semaine. On encourage un apport volontaire dans les déchetteries. Plusieurs scénarii ont été envisagés mais le scénario retenu consiste à améliorer le tri sélectif et à augmenter les volumes triés. A l'avenir, les ordures ménagères ne pourraient être collectées qu'une seule fois par semaine; idem pour la collecte des déchets recyclables. Le but est de mettre tous les déchets recyclables dans un même conteneur. Cela pourrait représenter un retour en arrière pour les plus exemplaires d'entre nous, ceux qui sont un peu éco-citoyens. En faisant du porte à porte on met tout dans un même container, sauf le verre et les déchets verts qui devront toujours être amené en apport volontaire à la déchetterie. Ce système peut motiver à trier ceux qui ne trient pas aujourd'hui. L'inconvénient avec ce mélange des déchets, c'est qu'on devra derrière procéder à un tri supplémentaire.

D'un point de vue travaux et investissements, on installera des containers enterrés dans les zones denses, pour l'habitat vertical. On s'est aperçu que dans ces zones denses de type HLM, il n'y a pas de tri effectué. Ce système devrait normalement favoriser le tri sélectif. L'achat de ces bacs nécessite un budget. Tout l'ensemble de l'agglomération disposera de containers et ce qui coûte très cher, ce sont surtout les containers enterrés ordures ménagères et les containers enterrés déchets recyclables. Ces acquisitions devraient démarrer dès 2011, sur deux ans. Les ordures ménagères seront traitées par la régie de Laval Agglomération et le tri sélectif par un prestataire privé.

En terme de coût, on parle de 2,5 % par an mais rien n'est encore officiel. Dans tous les cas, ce tri sélectif devrait engendrer une augmentation.

Le projet qui sera mis en place à plus ou moins long terme consistera en une redevance incitative : la taxe sera payée en fonction du tonnage de déchet généré par chaque particulier. On met nos déchets sur le trottoir et on paiera en fonction du poids total qui sera collecté. C'est un sujet qui est abordé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Mais attention : cela nécessitera également du matériel informatique et des moyens supplémentaires. On peut aussi prévoir des difficultés face au manque de civisme de certains habitants : par exemple, certains mettront sûrement la nuit leur sac d'ordure ménagère dans la poubelle du voisin.

Il faudra communiquer autour de ce nouveau projet; une agence de communication sera sans doute indispensable.

Pour Monsieur SALMON, chaque élu informé, motivé et convaincu est le meilleur relais d'un changement. Donc si on devait appliquer ce genre de scénario, il informe les élus qu'ils seront formés pour aller prêcher la bonne parole!

M. CHAUVIN

ajoute que la commission Environnement dont il fait partie, se réunit régulièrement et fréquemment. Un groupe de pilotage a été constitué. La question aujourd'hui est de savoir comment réduire le nombre de déchets au niveau de cette collecte qui va coûter de plus en plus cher. Des objectifs ont été fixés par le Grenelle de l'Environnement et il va falloir les tenir même si ça ne sera pas facile. On va notamment avoir une réduction drastique des déchets. Il faut dire que l'on a, à peu près, 1/3 de poubelles de déchets verts, 1/3 de tri, 1/3 d'ordures ménagères qu'il convient de réduire.

Un cabinet d'étude a travaillé sur ce dossier. Le Conseil Général a donné son avis. Une étude téléphonique a été faite au niveau de l'agglomération sur un panel de 1 000 personnes pour savoir un peu mieux vers quoi il faudrait tendre. Il relève par exemple de cette étude que les gens sont prêts à payer plus cher s'ils ont un service de meilleure qualité. Maintenant, cela reste un sondage, avec ses limites.

Concernant les containers, il indique qu'actuellement deux communes sur l'agglomération sont « containerisées », Entrammes et Laval. Le principe est d'arriver à deux containers pour pouvoir mettre en place la redevance incitative. Toute l'agglomération a pris une position commune et unanime pour arriver à ce mode de redevance. L'innovation c'est que toutes les communes de Laval Agglomération seront sous le même régime : que l'on soit en 1^{ère} ou en 2^{ème} couronne, ce sera le même service pour tout le monde. La reprise des collectes se fera en régie de Laval Agglomération. Avec la collecte sélective au porte à porte, on espère obtenir un meilleur tri. Quand on vide les bennes (expérience menée à diverses reprises), on s'aperçoit qu'il y a une quantité massive de déchets qui sont ou recyclables ou fermentescibles qui ne devraient pas y être; cela représente un poids et un coût énorme pour notre collectivité. Le but est d'arriver à réduire les ordures ménagères en elles-mêmes.

Le principe de containers est d'avoir deux bacs avec un meilleur tri. On paiera à chaque fois que notre container sera pris par le camion de collecte; il y aura donc intérêt à le remplir. On peut imaginer un nombre d'enlèvements obligatoires avec un minimum facturé et celui qui dépasse paiera plus cher. C'est ça le principe de la redevance incitative. Par contre, l'effet de triche que l'on pourrait avoir avec le poids des déchets par exemple, n'existerait pas. Le container est chez nous, avec une puce à l'intérieur et lorsqu'il passe à la benne, c'est comptabilisé.

L'autre idée, par rapport à tous les nouveaux lotissements, c'est d'avoir des containers enterrés. Cela évitera le passage des camions bennes dans ces quartiers. La commune aura donc intérêt à programmer dans les nouveaux lotissements, des espaces où pourront être stockés ces containers enterrés. Monsieur CHAUVIN considère cela comme étant une solution d'avenir.

M. le Maire

indique que dans les dossiers importants traités par Laval Agglomération en 2009, deux font l'objet d'une considération particulière: les TUL et la question des déchets. Lors du bureau communautaire d'hier soir ont été validées à peu près toutes les grandes lignes que viennent d'évoquer Messieurs SALMON et CHAUVIN. Le dossier sera soumis au conseil communautaire du 21 décembre prochain.

Il précise cependant que la régie est possible car elle existe déjà sur une partie du territoire de l'agglomération et que le fait de passer de deux à une collecte avec les mêmes effectifs est possible. Voilà pour ce qui concerne les ordures ménagères; pour toutes les autres prestations de collecte notamment pour le porte à porte, ce serait externalisé.

En terme de fiscalité, une première copie portée à la connaissance du bureau communautaire il y a plus d'un mois faisait état d'une revalorisation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de 2,5 %. Lors du bureau d'hier soir, il était à 1%; cela semble « absorbable » et réaliste. Alain BOISBOUVIER a suggéré quelques pistes de travail pour essayer de ne pas bouger ce taux dans l'immédiat. La mise en application devrait être effective au 1^{er} juillet 2010. L'ensemble du projet se planifie sur les années 2010, 2011, 2012.

M. PINGAULT

par rapport à ce sujet qu'il qualifie de sensible, trouve intéressant que l'on ait décidé de personnaliser les déchets car c'est la meilleure façon de les réduire. C'est un point positif en ce qui concerne les ordures ménagères.

Ce qui le gêne un peu cependant c'est que l'on fasse la même chose pour tout ce qui est recyclable alors que chacun traitait de lui-même. On va ainsi déresponsabiliser les habitants puisqu'on viendra chercher chez eux ce qu'ils avaient l'habitude d'aller déposer. Si on comptabilise les ordures ménagères, les matières recyclables seront plus facilement retirées car elles pèsent sur le volume. Puisque ce sera notre intérêt, on réduira de fait nos ordures ménagères et nous serons davantage incités à trier et à déposer nos ordures où on les met habituellement.

Deuxièmement, on va comptabiliser de façon individuelle les déchets et d'un autre côté avec les containers on ne pourra pas le faire.

M. le Maire

avoue qu'il n'était pas très favorable au sélectif au porte à porte car il considère que chacun d'entre nous a été initié et beaucoup faisaient l'effort d'aller déposer leurs déchets directement aux containers. Le sélectif pose un problème dans l'habitat collectif : autant c'est à peu près organisable en habitat individuel, autant c'est quasiment impossible en habitat collectif. C'est encore moins possible du fait que dans de nombreux immeubles, il n'est pas prévu des zones où on pourrait stocker des containers à ordures ménagères, à verre etc.

Les experts ont tendance à dire qu'on est à un maximum par rapport à ce qui peut être fait pour l'habitat individuel et que pour l'habitat collectif, la solution idéale n'a pas encore été trouvée.

M. CHAUVIN

encourage les élus à lire ou relire les points importants du Grenelle de l'Environnement. On a une diminution énorme à obtenir. Cet objectif doit en plus s'effectuer à très court terme à savoir pour la période 2009-2012.

Par rapport à ce que disait Monsieur PINGAULT à l'instant, même sur les containers enterrés, il est possible d'avoir une carte à puce qui compte le passage même si dans l'immédiat, il n'y a pas de mesure incitative ni de comptage proprement dit de mis en place; on y viendra sûrement. La transmission des données s'effectuerait de la même manière qu'est évaluée la consommation d'eau aujourd'hui à Saint-Berthevin grâce à la télérelève. Des solutions sont donc

complètement possibles même avec les containers enterrés. Actuellement on fonctionne avec un système de TOM (Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères), c'est-à-dire qu'une personne seule va payer très cher par exemple. Demain, on arrivera à une autre forme de facturation qui se fera à hauteur de ce qu'on produit au point de vue déchet. En tant qu'élu, nous avons tout un travail d'éducation à faire auprès de nos concitoyens pour essayer d'avoir le moins de déchets possibles et éventuellement de modifier nos façons d'acheter et de consommer. Il y a donc aussi un travail à faire en amont.

Concernant la communication, il croyait avoir compris que c'était les services de Laval Agglomération qui devaient arriver à communiquer de façon plus importante.

M. ZIVEREC

revient sur la TOM en faisant remarquer qu'elle génère de grosses disparités entre la 1^{ère} couronne, la 2^{ème} couronne et la Ville de Laval. Il aimerait savoir si on a réfléchi sur une redevance, non pas participative mais coupée en deux : une partie fixe pour la collecte qui est de toute façon un service quel que soit le nombre de poubelles déposées et une partie variable liée au traitement.

M. le Maire

répond qu'on n'en est pas rendu là. Hier soir, le bureau communautaire a considéré que Claude GOURVIL devait travailler sur ce dossier des redevances. Le reste de la présentation à savoir la régie, la collecte unique, le tri sélectif au porte à porte a été validé. Mais la redevance, elle, mérite encore d'être discutée et simulée sur le plan financier. Il faut faire attention à un certain nombre de choses y compris à l'équilibre de notre propre budget.

Concernant les déchets, Monsieur le Maire estime que les collectivités elles-mêmes devront s'interroger sur leur façon de trier. Aujourd'hui on incite beaucoup; à l'inverse, on n'est certainement pas les meilleurs exemples. Il faudra aussi se saisir de cette problématique, ici comme ailleurs.

Un autre sujet a du être traité par la commission Environnement cette année : la thermographie. Un dossier avait été envisagé sur Laval et la 1^{ère} couronne. Saint-Berthevin a hésité. Pour des raisons que Monsieur le Maire ne partage pas nécessairement, ce dossier a finalement été placé sous l'égide de Laval Agglomération. On « thermographiera » au mois de décembre et janvier toute les zones urbaines de l'agglomération. Les délégués communautaires ont voté un budget de 160 000 € pour cela. Monsieur le Maire met en garde sur le fait qu'il ne faut pas que ce soit un « coup de pub », il faut que ce dossier soit bien suivi derrière. Il était la semaine dernière avec le Maire des Herbiers où le même type de projet a été mené. La collectivité des Herbiers s'est retrouvée effectivement assez débordée, notamment par les habitants qui voulaient avoir leur thermo-carte puis par la mise en place de « points info énergie » qui répondent aux demandes, etc. Cela demande du temps. La commune des Herbiers a donc engagé deux permanents qui ne font quasiment que répondre aux diverses sollicitations en matière de thermographie.

M. CHAUVIN

ajoute qu'un autre point concernant la zone de compétence pour l'éolien a également été abordé par la commission Environnement. Il dit avoir été surpris par le fait que cette commission intitulée « Environnement » parle autant des déchets. En

discutant avec les conseillers des autres communes, ils en arrivent maintenant à ce que cette commission traite davantage des dossiers liés directement à l'environnement. Compte tenu de l'ampleur des espaces verts par exemple, on a tout intérêt à bien définir quelles sont les zones dépendant de Laval Agglomération et celles dépendant des communes, à mutualiser du matériel. Ces sujets commencent à venir à l'ordre du jour de la commission Environnement.

Il revient sur le sujet des déchets en précisant qu'il faudra s'interroger sur tout ce qui existe comme anciennes carrières, déchetteries, etc. On en a peut-être sur Saint-Berthevin qu'on ignore actuellement. La problématique des déchets pourrait encore devenir beaucoup plus onéreuse si on devait se pencher aussi sur ce problème.

COMMISSION HABITAT

Mme AUFFRET

informe qu'en dehors des Aides à la pierre accordées lors de chaque commission, les élus de la cette commission Habitat ont essentiellement travaillé sur l'évaluation à mi-parcours du PLH (Plan Local de l'Habitat). Pour ce faire, la commission s'est faite aidée par le cabinet SQUARE et TAÏEB qui ont rendu un rapport de 69 pages. A partir de ce rapport, Mme AUFFRET dresse un état des lieux et un diagnostic en précisant notamment que les objectifs de production ont été atteints sur 2006-2008. L'objectif du PLH était fixé à 700 logements par an; la production a été de 706 logements commencés annuellement.

Concernant le parc locatif, pour les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), l'objectif a été réalisé à 90 %. Les PLS (Prêt Locatif Social) ont réalisé 80 % de l'objectif. Pour les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), 75 % de l'objectif a été réalisé.

Par ailleurs, 320 logements ont été réhabilités chaque année entre 2006 et 2008. Entre 2004 et 2007, 152 logements ont été démolis. Malgré tout, une partie du parc reste peu attractive et reste à réhabiliter.

Sur les 700 logements produits annuellement, 395 ont été réalisés en accession et 305 en locatif privé ou aidé.

Ces éléments sont détaillés dans le rapport du cabinet SQUARE et TAÏEB qui sera prochainement transmis par courrier électronique aux élus.

Pour ce qui est des orientations du PLH, les nouvelles perspectives consistent notamment en la construction de 550 à 575 logements par an (au lieu de 700; production en baisse). La libération de logements faisant suite au départ du 42^{ème} RT se compte au nombre de 110 HLM (sur 300 logements libérés) et de 10 HLM (sur 90 logements libérés) pour la caserne de gendarmerie. L'objectif de production de logements locatifs sociaux a diminué de 120 logements.

La ventilation de ces 550 à 575 logements annuels est prévue ainsi :

- 390 logements/an réalisés en accession (PSLA, prêts à taux 0, Pass foncier, etc)
- 175 logements en locatif privé ou aidé (PLUS, PLAI, PLS, autres).

Sont ensuite développés dans ce rapport les grands axes de cet ajustement :

- envisager l'investissement locatif de qualité
- accompagner l'évolution du parc existant (privé et public)
- renforcer les actions destinées à l'amélioration des conditions de vie des ménages défavorisés, modestes, jeunes ou des ménages de personnes âgées...
- achever la mise en œuvre du schéma départemental des Gens du Voyage
- participer à la lutte contre le logement indigne (ménages défavorisés)

- sensibiliser aux économies d'énergie

Pour ce faire, des aides sont possibles par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) en fonction d'un plafond de ressources.

Les nouvelles orientations sont :

- viser à promouvoir les aspects qualitatifs de la production de logement
- respecter la qualité environnementale
- renforcer les moyens en matière d'amélioration thermique et énergétique
- viser à économiser l'espace avec des parcelles plus petites (375 m²/parcelle)

Laval Agglomération a commencé une démarche plus qualitative et plus durable par le biais d'incitation financière en matière de production et d'amélioration de logements. D'ici à 2012, la commission Habitat souhaite faire adopter la nouvelle norme de construction : les BBC, « Bâtiments Basse Consommation ».

Dans ce dossier on retrouve également ce que la commission appelle la « boîte à outils » qui consiste en l'attribution des aides aussi bien pour la production locative sociale ou en matière d'accession sociale pour les opérateurs et pour les accédants. Il a également été créé un permis à points pour le soutien à la production locative sociale. Par exemple, des points sont donnés pour la mixité de la taille des logements, pour la construction de BBC, pour la production de grands logements, pour le traitement d'eau pluviale à la parcelle (récupération). Chaque point équivaut à 500 € d'aide. Cela viendra s'ajouter aux traditionnelles Aides à la pierre.

Voilà pour ce qui concerne les grandes lignes d'évolution du PLH.

M. le Maire

estime que la commission Habitat est une commission très active. Madame AUFFRET n'a cependant pas évoqué un sujet qui occupe beaucoup la commission Habitat à savoir les gens du voyage.

Mme AUFFRET

indique que ce sujet n'a pas été évoqué en commission Habitat proprement dite mais plutôt en groupe de travail. Il y a notamment un souci concernant le choix de l'aire de grand passage.

M. BALLUAIS

demande si justement ce choix a été arrêté.

Mme AUFFRET

répond qu'officiellement, rien n'a été arrêté.

M. le Maire

précise qu'en ce moment, est en construction le futur terrain d'accueil de la Gaufrie. Reste en suspend le problème des grands rassemblements.

La commission Habitat représente un gros budget, qui sera peut-être arbitrée à la baisse l'année prochaine puisque par rapport aux logements qui se libèrent au niveau du 42^{ème} RT et de la gendarmerie, il faut attendre qu'ils se remplissent. Il y aura donc sans doute un arbitrage financier sur 2010 dans ce sens.

M. ZIVEREC

informe que la commission Aménagement s'est réunie 7 fois depuis le mois de février 2009. La commission a notamment validé l'esquisse du boulevard Louis Armand. Une réunion a eu lieu avec les riverains, qui sont essentiellement les grands commerces qui bordent le boulevard. Le chantier devrait démarrer en mars 2010. Il a été retardé car la commune de Saint-Berthevin et Laval Agglomération ont lancé une étude du réseau eaux pluviales avec un schéma directeur. Le résultat de cette étude était nécessaire avant de pouvoir lancer les travaux. L'étude étant aujourd'hui terminée, le chantier devrait donc démarrer en mars.

Le 24 février 2009 a été présenté le projet de cahier des charges des TUL. Ce dossier était très succinct.

Le 17 mars 2009 la commission a étudié l'évolution du SIG (Système d'Informations Géographiques) avec désormais la possibilité aux communes d'y intégrer les PLU. On voudrait aller un peu plus loin en y intégrant également nos réseaux puisqu'on dispose maintenant d'un schéma directeur d'eaux pluviales, un schéma directeur d'eau potable et d'assainissement. On va essayer de travailler dans ce sens là.

La commission a reparlé des TUL mais dans le cadre du renouvellement des véhicules. Le choix s'est porté sur des véhicules électriques ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour Saint-Berthevin puisque c'est l'entreprise GRUAU qui fabrique ce type de véhicules.

La réunion du 12 mai a consisté en la modification des règles des lotissements en zones d'activités.

A également été évoquée la formalisation du financement des infrastructures routières. C'est un dossier qui a fait débat puisqu'il est revenu deux fois en conseil communautaire. Aujourd'hui on a une solution un peu « bâtarde ». Cela demandera à être revu.

L'ensemble du projet de liaison de la RD 57 avec le boulevard Louis Armand a été validé.

Concernant la délégation du service public des transports, le groupe de travail a donné son compte rendu sur les attentes des habitants en matière de transport. A partir des enquêtes papier ou téléphoniques menées, des priorités ont été dégagées. Les mesures prioritaires attendues portaient sur la fréquence, l'amplitude, la création d'une ligne périphérique, l'intercommunalité, les parkings relais; à aucun moment il n'a été question de supprimer des arrêts.

Le 3 septembre 2009, toujours au sujet des transports urbains, a été présenté le cahier des charges du diagnostic accessibilité des arrêts.

Une deuxième fois a été formalisé le financement des infrastructures routières suite à l'avis négatif du conseil communautaire. Des aménagements ont été apportés au dossier avant de légèrement le modifier.

Le dossier sur l'aménagement du boulevard des Loges avance également. On peut espérer un démarrage des travaux pour septembre 2010.

La commission du 13 octobre a discuté du Parc de développement économique avec l'acquisition amiable des parcelles.

M. le Maire

précise que le Parc de développement économique est le nouveau nom du parc multimodale d'Argentré de 200 hectares.

M. ZIVEREC

indique que les membres de la commission ont alors appris comment ont été évaluées les maisons situées dans le périmètre du Parc de Développement Économique d'Argentré, ce qui les a fait un peu frémir.

Ensuite, l'étude du budget 2010 a permis de vérifier que la liaison RD 57 - boulevard Louis Armand était inscrite à hauteur de 656 000 € et l'aménagement du boulevard des Loges à hauteur de 1 400 000 €.

M. le Maire

a bon espoir que les travaux du boulevard des Loges commencent un peu avant le mois de septembre 2010 car cela fait près de 3 ans que le dossier est en cours.

M. ZIVEREC

ajoute que c'est possible mais il demeure quelques points à régler notamment concernant les réseaux.

M. CHAUVIN

concernant le boulevard des Loges, redit ce qu'il a dit en commission Travaux : il faudrait en profiter pour supprimer le poteau électrique au niveau de la Vannerie.

M. le Maire

espère également que ce sera fait d'autant que cela fait 10 ans qu'il aurait du être supprimé.

M. ZIVEREC

indique qu'au niveau du boulevard Louis Armand, il est prévu l'enfouissement des réseaux, ce qui n'est pas le cas au niveau du boulevard des Loges. Le SDEGM a bien inscrit ce projet pour le boulevard Louis Armand pour 2010.

M. le Maire

au sujet des TUL, informe qu'il ne s'est pas passé grand-chose depuis le vote du conseil communautaire si ce n'est que dès le lendemain, Monsieur le Maire a demandé à rencontrer le président de Laval Agglomération, le délégataire Frédéric DEVINEAU et Marc LAMARRE pour recalculer un certain nombre de choses. Le rendez-vous est fixé au 12 novembre prochain. On verra ce qu'il en ressortira et comment cela progresse. On a encore un peu de temps puisque la mise en place du réseau est prévue pour septembre 2010 à l'exception des trois nouveaux services mis en place dès le mois de janvier 2010.

M. BALLUAIS

redemande quels travaux doivent commencer en mars 2010.

M. ZIVEREC

répond qu'il s'agit de la liaison entre la RD 57 et le rond-point du Leclerc (boulevard Louis Armand).

Mme GHYSELEN

informe que la commission Prospective se réunit très régulièrement avec une bonne participation, ce, malgré un démarrage un peu laborieux. Trois sujets principaux ont été abordés :

- la Blancherie (accueil de loisirs dans le bois de L'Huisserie), pour laquelle ont été évoqués le budget, les tarifs, les thèmes des stages proposés pendant les vacances. Les stages ancienne formule vont disparaître car ils posaient visiblement des problèmes d'organisation. Désormais, des stages spécifiques seront proposés comme un stage « cirque » par exemple de deux semaines au parc des expositions de Saint-Berthevin. La commission a également discuté de la transformation du site pour les classes vertes, dossier toujours en réflexion.
- le conseil de développement, créé en 2004 pour la signature du premier CTU (Contrat Territorial Unique), doit être réactivé pour signer le deuxième CTU. On essaiera d'en créer un pérenne, ce qui n'était pas le cas du premier, afin qu'il « vive », qu'il serve à quelque chose. Le conseil de développement donne un avis au conseil communautaire et a un droit d'alerte sur les problématiques locales. Un groupe de travail de huit personnes a été créé; il est actuellement chargé de constituer ce conseil de développement. Ce groupe de travail est constitué de vice-présidents de Laval Agglomération et de personnes issues de la société civile. Pour le moment, ils en sont aux démarches de visite auprès du conseil de développement de Haute Mayenne et auprès de celui d'Angers. Des choses intéressantes en sortent. L'idée est de mettre le projet en place pour la fin de l'année.
- la signature du 2ème CTU, dont le précédent s'est terminé fin juillet 2008, est prévue pour février 2010. La dotation globale est de 5 175 000 €. Le contrat est signé pour trois ans. Pourront être pris en compte les projets commencés, même non achevés. Des critères ont été mis en place : les projets doivent s'inscrire dans une démarche de développement durable. La commission Prospective examine les projets des communes : une partie des projets concerne Laval Agglomération, une autre partie est réservée aux communes avec une enveloppe représentant 900 000 €. Ce sont donc des projets communaux, hors Laval et des projets intercommunaux, avec des critères de développement durable, de mise en œuvre du petit patrimoine historique bâti, d'accessibilité pour les personnes handicapées, de transports doux, de réduction des surcoûts énergétiques.

Saint-Berthevin a présenté trois projets :

- les ateliers municipaux, dont la démarche s'inscrit complètement dans le cadre du développement durable
- la réhabilitation du Relais de poste dans le cadre du patrimoine historique
- le pôle culturel également pour la démarche développement durable et dont le surcoût ne représente que 20 % de la dotation

M. le Maire

concernant le CTU, ajoute que l'affectation des programmes du CTU de 2004 avait été faite dans une situation assez rocambolesque : les dossiers avaient été reçus la veille pour le lendemain. Mis à part Laval Agglomération, Saint-Berthevin a été la seule commune à pouvoir intégrer un projet dans le contrat : 75 000 € avaient été alloués pour les travaux du centre-ville, seul projet retenu. Il faut reconnaître cette fois que la procédure a été un peu plus transparente pour les dossiers des

communes; Monsieur le Maire n'en dirait pas autant des dossiers de Laval Agglomération. Avoir 15 % de l'enveloppe globale au-delà de Laval et son agglomération, c'est aussi de l'aménagement du territoire. Les conseillers communautaires auront ce dossier à l'ordre du jour du conseil du 21 décembre à savoir les projets qu'on affecte à ces 5 175 000 €. Des débats et des désaccords sont à noter au sein de Laval Agglomération pour savoir quels dossiers peuvent relever du CTU ou non. C'est un dossier important puisque aujourd'hui, les collectivités n'ont pas de relation directe avec la Région hormis ce CTU.

Il n'empêche que, mis à part les dossiers des communes pour lesquels le travail de la commission a été satisfaisant, quelques élus du bureau communautaire, représentant une minorité dont Monsieur le Maire dit faire partie, considèrent que quelques dossiers qui se sont glissés dans le CTU au travers de Laval Agglomération, auraient pu aller chercher différemment des financements.

Monsieur le Maire a notamment un dossier bien précis en tête; pour un projet très ressemblant dans un autre département, la Région est intervenue hors CTU. Elle devrait également intervenir sur ledit dossier hors CTU. Il y en a pour 600 000 € dans l'enveloppe du CTU pour ce projet : c'est un peu dommage de « geler » une telle somme. Il a donc proposé que ce dossier soit retiré du CTU. Pour le moment cela n'a pas été accepté. Il reste encore un bureau et un conseil communautaire pour convaincre dans ce sens.

COMMISSION LOISIRS

Mme GHYSELEN

en l'absence de Monsieur LUCAS, intervient pour la partie « culture » de la commission Loisirs. Ce dernier souhaitait notamment informer que la subvention pour le 6PAR4 a été reconduite. Cela a déjà fait débat auparavant. Monsieur LUCAS est réticent pour le versement de cette subvention puisqu'il considère que le 6PAR4 propose davantage une programmation culturelle de Laval qu'une programmation de l'agglomération.

Madame GHYSELEN fait savoir que le camping du Potier a fermé puisqu'il n'est plus rentable et ne répond plus aux attentes des éventuels clients.

Par ailleurs, deux groupes de travail ont été constitués suite à des études menées pour la faisabilité d'une structure flottante et pour la faisabilité et l'opportunité d'un complexe d'hébergement et de loisirs. Deux consultations ont été lancées, à la fois pour ce dossier mais aussi pour l'étude d'un terrain de camping et d'une aire de camping-car. Il a été spécifié qu'il ne s'agissait pas de concurrencer ce qui existe déjà, notamment dans le privé, mais bien de faire un état des lieux de ce qui existe, de voir ce qui peut être amélioré ou valorisé. C'est par exemple le cas du camping de Saint-Berthevin pour lequel un projet d'agrandissement et d'évolution par un système de chalets est envisagé.

Le troisième point à développer concerne le fonds d'action pour les animations culturelles et touristiques. Un budget de 25 000 € a été voté en 2009. On y retrouve les Nuits de la Mayenne dont Saint-Berthevin a pu bénéficier. Deux nouvelles actions se sont ajoutées : Passeur d'images (cinéma de plein-air) dont cinq communes hors Laval pourraient bénéficier pour un montant de 4 770 € ainsi que 4 concerts de l'Académie régionale d'art lyrique pour un montant de 1 800 €. Deux communes de la 1^{ère} couronne et deux communes de la 2^{ème} couronne pourront en

bénéficiaire. Le concert prévu sur Saint-Berthevin le 18 décembre se fera dans ce cadre là.

M. le Maire

concernant les études, estime qu'il y en a beaucoup de menées ; ce qui est bien si tant est qu'elles donnent lieu à des projets. Si ces études aboutissent, c'est sans doute nécessaire. Pour ce qui est de l'étude sur la structure flottante, les élus communautaires ne sont pas encore informés de son contenu; mais elle est quand même dans le CTU. Un autre dossier important relatif au tourisme met Saint-Berthevin en valeur et concerne un ensemble camping, piscine, auberge à Coupeau. Des réflexions sont à mener avec Laval Agglomération pour voir si on accepte le développement d'un « tourisme vert ». C'est la « marque de fabrique » du site de Coupeau, il n'est pas question d'y déroger. D'après ce qu'a exprimé Monsieur LUCAS, il y a une envie de faire les choses dans ce sens à Coupeau.

En l'absence de Monsieur GUESNE, Monsieur le Maire intervient pour la partie « sports » de la commission Loisirs. Monsieur GUESNE souhaitait évoquer le budget investissements sur l'année 2009 avec le 2^{ème} terrain synthétique de football aux Gandonnières, des achats de matériel pour la piste d'athlétisme à hauteur de 7 194,37 €, des travaux sur un certain nombre de sites et notamment la piscine Saint-Nicolas. Concernant le fonctionnement, Monsieur GUESNE souhaitait signaler la subvention de 9 500 € au Comité Départemental Olympique et Sportif, l'enveloppe de 100 000 € pour le fonds d'aide pour le sport amateur de haut niveau (dont bénéficient notamment nos clubs de tennis de table, d'athlétisme et de basket de Saint-Berthevin). La nouveauté de l'année concernait le fonds d'aide pour les événements sportifs événementiels avec une enveloppe de 35 000 €.

Pour le budget 2010, Monsieur GUESNE pense que les subventions seront reconduites à minimum dans leurs enveloppes financières de l'année dernière sachant que l'enveloppe globale tournerait aux alentours des 140 000 €. Dans les travaux importants, se pose le problème du CREF (Centre Régional Éducation Formation).

Le dossier du moment est le projet de centre d'entraînement du Stade Lavallois dont on découvre les études dans la presse. Le projet a été voté pour partie lors du dernier conseil communautaire sachant qu'il avait été présenté à la commission des Finances avec un autre motif pour les 400 000 € que celui présenté aux conseillers communautaires. Cela crée des crispations sur le sujet alors qu'aujourd'hui, aucun des 27 vice-présidents ne remet en cause la nécessité de travailler et d'offrir au Stade Lavallois un centre d'entraînement digne de ce nom. Ce dossier a été vu en commission le 24 septembre sans avoir eu de pièces écrites ni de dossier préalable alors qu'il avait été vu auparavant en bureau communautaire ce qui n'était pas forcément l'ordre des choses. Par ailleurs, c'est Monsieur le Maire lui-même qui a dû informer une heure avant Monsieur LUCAS et Monsieur GUESNE que se tenait une réunion de la commission d'octobre où ce sujet était comme par hasard à l'ordre du jour. Ce sont des méthodes qui ne sont pas très satisfaisantes. Monsieur le Maire souligne cependant la qualité de la présentation du projet faite par le président du Stade Lavallois, Philippe JAN. Aujourd'hui, 4 options sont retenues : les Gandonnières, la plaine sur Changé et deux créations (une sur la 1^{ère} couronne de Laval, une autre sur la 2^{ème} couronne). Le bureau communautaire du 9 novembre a décidé de travailler sur la proposition du site des Gandonnières, avec plusieurs

bémols au départ dont la problématique du sport amateur qui semble maintenant traitée. Il y a également un problème de phasage; il n'est pas certain que le mode de travail qui existe aujourd'hui à Laval Agglomération permette de tout à fait satisfaire les objectifs de calendrier du président du Stade Lavallois. Monsieur le Maire ne sait pas ce qu'il y aura au conseil communautaire du 21 décembre : il espère qu'il y aura de vraies bonnes délibérations, en bonne et due forme, sur ce dossier de centre d'entraînement.

M. CHAUVIN

demande qui est le président de la commission Sports et qui en sont les vice-présidents.

M. le Maire

indique que le président est Pierre-Yves MARDELE et que les vice-présidents sont Jean-Michel FAGUER et René LANDAIS.

M. BALLUAIS

demande si la priorité est le centre d'entraînement ou le stade en tant que tel.

M. le Maire

indique justement que lors du dernier conseil communautaire on ne savait pas trop ce qu'on essayait de faire voter aux élus. Ce dont on parle actuellement concerne uniquement la plaine d'entraînement et le centre de formation qui est notamment un fléchage de subvention de la Région dont c'est la compétence. C'est pourquoi il ne comprend pas la proposition qui est faite pour l'instant par Laval Agglomération. Pas besoin de passer par le CTU pour faire financer par la Région ce centre de formation. La demande est exprimée pour 7 terrains dont 1 synthétique, pour une surface en locaux techniques, pour des vestiaires, des salles, des bureaux... On n'a pas le sentiment que la demande soit exagérée. Le budget est aujourd'hui calé autour de 3 à 3,5 millions d'euros d'investissements avec un certain nombre d'interventions financières. Le delta à la charge de Laval Agglomération semble tout à fait raisonnable.

M. CHAUVIN

a constaté que la plupart des commissions fonctionnent bien. Le président Jean-Michel FAGUER est davantage chargé de la partie culture de la commission. Il se demande s'il ne faudrait pas voir cela avec les vice-présidents pour savoir ce qui se passe dans cette commission, pourquoi il y a ce genre de soucis.

M. le Maire

répond que ce ne sont pas vraiment les vice-présidents qui sont en cause. Le dossier du Stade Lavallois, est toujours un dossier très compliqué d'abord parce qu'il y a toujours beaucoup de passion à son sujet, dans tous les sens du terme et ce dossier n'est pas piloté en tant que tel par le président de la commission Sports. C'est sans doute cela le problème majeur qui fait que lorsque le dossier arrive en commission Sports, il a déjà été vu par notre représentant de Laval Agglomération auprès du conseil de surveillance du Stade Lavallois qui n'est pas le président de la commission Sports. Ils étaient quelques élus à le regretter lorsque cela a été décidé il y a 18 mois mais le vote a été ainsi fait. Il y a effectivement une sorte

d'interférence entre ceux qui ont la compétence en terme de délégation et le vice-président qui gère ce dossier spécifique, sur tous les champs du Stade Lavallois : quand on parle du Stade Le Basser c'est le cas, quand on parle d'une subvention exceptionnelle c'est le cas. C'est un dossier qui n'est pas géré en tant que tel par le président de la commission Sports.

COMMISSION EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

M. le Maire

informe que sur le volet emploi, la commission fait régulièrement le point avec un regret évoqué à chaque fois quant à la fraîcheur très relative des données : on est un peu embêté de n'avoir en septembre que les chiffres du 31 mars précédent. On a donc aujourd'hui un réel problème de communication des données de l'emploi. Le deuxième volet a trait à la Maison de l'emploi, dossier que Monsieur le Maire dit défendre car c'est une structure beaucoup critiquée alors que c'est à nous de savoir ce qu'on doit en faire. Tant qu'il y aura des tergiversations autour, les choses demeureront bancales. Il faut tout de même reconnaître que toutes les analyses qui ont été portées ou les actions menées, notamment la gestion territoriale des emplois et compétences, ont plutôt porté leurs fruits. Il faut maintenant que cela continue et ça ne peut pas apporter des résultats toujours aussi automatiques.

Il y a en permanence au niveau de cette commission Emploi, le suivi du PLIE et notamment sa reconduction, ses avenants et son interrogation pour la suite auquel est venu se greffer la mise en place du RSA et la convention avec le CCAS. A également été abordé le volet emploi du CUCS dans le cadre du PRU (Programme de Rénovation Urbaine) des Pommeraies. Un important dossier en cours concerne une étude de stratégie d'organisation de l'emploi sur l'agglomération. C'est un dossier sur lequel les membres de la commission Emploi et Développement économique sont revenus une 2^{ème} fois, sachant que celle-ci se réunit tous les mois sans exception, car ils ont eu le sentiment que le conseil communautaire n'avait pas saisi l'importance du dossier. Aujourd'hui on a plein de structures, un peu dispersées; il faut réellement mettre de l'ordre dans tout cela. Il y a de la place pour tout le monde avec peut-être quelques doublons qu'il faudra supprimer : il faut que ces structures soient complémentaires. C'est d'autant plus nécessaire que l'on est en fin de contractualisation avec la Maison de l'emploi en juin 2010 et qu'il faut que ce soit intégré dans le dossier. Un vrai débat est en cours avec un certain nombre d'élus.

Sur le volet économique, la commission a étudié les dossiers habituels de validation des avant-projets de zones d'activités, d'implantation et de cessions foncières. Malgré la conjoncture, quelques dossiers sont régulièrement présentés en commission. Deux gros dossiers ont été finalisés depuis janvier dernier : CORIOLIS et NOZ.

Trois dossiers majeurs ont été validés :

- la mise en place d'une tarification spécifique pour les zones artisanales où on accepte des locaux d'activités couplés avec des locaux dédiés à l'habitat. Aujourd'hui, sur ces zones, on vend le terrain différemment; 500 m² sont notamment vendus au prix du terrain à bâtir - habitat- de la commune. Cela paraît plus équitable. C'est la commune d'implantation qui fixe sa base de prix du m² habitable.

- la mise en forme de l'annonce du président de Laval Agglomération du 28 mai 2009 pour la création d'un Fonds d'Intervention Prioritaire à l'Économie et à l'Emploi, le FIPEE. Cette mise en place a été validée avec des critères d'aide au développement.
- la politique tarifaire : Laval Agglomération est en train de d'actualiser tout le stock de terrains à bâtir, soit 200 hectares. La politique tarifaire est revalidée car on avait plutôt tendance à être peu précis sur ce point. Monsieur le Maire a demandé à Guillaume GAROT que soit mise en place une stratégie foncière car ces terrains représentent des sommes immobilisées colossales; la plate-forme d'Argentré n'y est même pas comptabilisée (elle doublerait la surface). Il faut donc planifier nos zones d'activités, y mettre un peu d'ordre.

Concernant la conjoncture économique, pour le moment, même si on attend les chiffres de l'emploi de septembre, on n'a pas vécu sur le territoire de Laval Agglomération de gros plans sociaux. On a par contre une demande très importante des heures de chômage partiel, 5 ou 6 fois plus qu'en 2008. Ce qui est inquiétant, c'est que Laval Agglomération n'est pas informé du peu de postes disponibles et qu'il y a un décalage entre le licenciement et l'entrée dans les statistiques de l'emploi. C'est pour ces raisons que, notamment dans l'organisation de l'emploi sur l'agglomération, on a une opposition avec la Direction du Travail. Lorsqu'il y a un important plan social, il y a une cellule de reclassement. Cette cellule pose un problème dans le sens où elle a une date butoir; les personnes qui n'ont pas trouvé de solution à l'issue de la période d'action de la cellule de reclassement se retrouvent quelque peu démunies dans le circuit commun. La commission voudrait explorer l'idée de constituer une cellule de reclassement permanente qui « récupérerait » les salariés qui n'ont pas pu être reclassés par la cellule et ceux qui n'ont pas bénéficié de cellule de reclassement. Cette idée est différemment perçue mais ce n'est pas du tout une remise en cause du rôle du Pôle Emploi.

Voici pour les dossiers majeurs. Concernant des dossiers plus transversaux, on peut en citer un qui est mal piloté pour le moment : le 42^{ème} RT et notamment l'aménagement du site, savoir ce qu'on en fait dans 18 mois. L'autre sujet plus global concernait la réalité virtuelle : quand on lit un article des Échos du 15 octobre, on a l'impression que c'est décidé sauf que le dossier n'est jamais passé en commission.

M. BALLUAIS

rectifie et informe que la commission Innovation en a parlé en mars et le sujet devait être abordé en bureau communautaire.

M. le Maire

fait savoir que, pour le moment, le bureau communautaire n'a pas eu le dossier. Un dossier a confirmé l'évolution du parc en cité mais la question de l'implantation n'a pas été décidée.

Un troisième dossier transversal a été évoqué : l'hôtel communautaire. Il s'agit du seul dossier « gelé » après les élections de 2008 et qui n'a pas donné lieu pour l'instant au moindre débat. Or, avec le 42^{ème} RT par exemple, on pourrait avoir des pistes à explorer.

M. CHAUVIN

voit que les thèmes abordés par cette commission sont très riches et très importants. L'avenir de Saint-Berthevin se joue à Laval Agglomération. Il y a 18

mois, Monsieur le Maire avait pris la décision de ne pas permettre à la minorité municipale de Saint-Berthevin d'être présente au sein de Laval Agglomération comme titulaire. Il pense qu'il est peut-être temps maintenant de revoir cette décision; Monsieur CHAUVIN formule officiellement la demande de pouvoir siéger comme titulaire à Laval Agglomération.

M. le Maire

répond que sur la communication des dossiers, que l'on soit titulaire ou suppléant, on a accès aux dossiers. Dans le contexte actuel de Laval Agglomération, Monsieur le Maire n'envisage pas de changer sa représentation.

M. CHAUVIN

fait remarquer que certains comparses de Monsieur le Maire ont déjà du changer leur position; des changements ont du intervenir sur ce point.

M. le Maire

ne pense pas que ce soit le cas, du moins pas sous cette forme et pas pour les quatre communes pour lesquelles ça pourrait se passer.

M. CHAUVIN

croit que ce fut le cas de Bonchamp.

M. le Maire

indique que la minorité de Bonchamp est dans la même situation que la minorité de Saint-Berthevin, sans titulaires, à moins qu'il n'en ait pas eu connaissance.

M. CHAUVIN

précise qu'effectivement, la minorité de Bonchamp dispose d'un titulaire au sein de Laval Agglomération depuis le mois de juin ou juillet.

M. le Maire

répond que dans ce cas, le conseiller général de Bonchamp devra expliquer pourquoi dans ses mails il plaide le contraire y compris il y a 15 jours au sujet des TUL lorsqu'il indiquait que son groupe était complètement exclu de Laval Agglomération. Monsieur le Maire demandera à Pierre-Yves MARDELE de vérifier cela mais il se dit surpris.

**RAPPORT D'ACTIVITES 2008
DU SYNDICAT DE BASSIN DU VICOIN**

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le président d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année aux maires des communes membres, un rapport retraçant l'activité annuelle de l'établissement. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'EPCI sont entendus.

Aussi vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2008 du Syndicat de Bassin du Vicoin (SBV) et le compte administratif 2008.

M. le Maire

précise que la commune est représentée par Hervé ZIVEREC (titulaire) et Gilbert PINGAULT (suppléant) dans cette instance. Ce syndicat est important pour le fonctionnement et la préservation du Vicoin. Pour le moment, ce rapport d'activité a principalement un caractère financier avec le planning des réunions au travers duquel on voit, en fonction de l'ordre du jour, les dossiers traités et notamment les débats relatifs au Contrat de Restauration et d'Entretien (CRE).

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide***

- o **De prendre acte du rapport d'activités 2008 du Syndicat de Bassin du Vicoin**

***Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2008
du Syndicat de Bassin du Vicoin***

- 3 -

PERSONNEL COMMUNAL
MODIFICATIONS DE POSTES
D ' ENSEIGNANTS TERRITORIAUX ARTISTIQUES A
L ' ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Les inscriptions de début d'année scolaire à l'Ecole Municipale de Musique et de Danse nécessitent d'apporter des modifications au tableau des effectifs du personnel communal.

En conséquence, ce dernier pourrait être modifié comme suit :

(voir annexe)

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

***Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal décide***

- o **de modifier le tableau des effectifs du personnel communal conformément à la proposition ci-dessus à compter de la rentrée scolaire 2009/2010.**
- o **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Les crédits sont inscrits au budget primitif 2009.

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL
ORGANIGRAMME DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

L'organigramme est une représentation des liens fonctionnels, organisationnels et hiérarchiques d'un service.

Il traduit la réalité du fonctionnement de la collectivité et sa structuration. Il est également un outil de gestion permettant à chacun de se situer au sein de l'organisation. Il ne doit en aucun cas être considéré comme quelque chose de définitif, mais sujet à des adaptations.

L'évolution de la ville de Saint-Berthevin ainsi que les projets qui doivent être mis prochainement en place, nécessitent une attention constante quant à l'organisation mise en place afin que celle-ci soit parfaitement en phase avec notre développement et la qualité du service que nous devons rendre.

C'est ainsi qu'il est apparu nécessaire au cours des derniers mois de faire évoluer l'organisation de notre service technique. Une première étape a été franchie dans le courant du premier semestre 2009 avec la création du poste de responsable des services techniques.

Aujourd'hui il vous est proposé de délibérer sur l'organisation de l'ensemble des Services Techniques.

Il est ainsi proposé sous l'autorité du responsable des services techniques d'organiser ces services autour de 3 pôles :

- Aménagement/urbanisme
- Centre technique
- Sport

Cette organisation permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- Une meilleure efficacité et réactivité pour les diverses sollicitations quotidiennes
- Une transversalité des actions
- Une coordination

La proposition (projet d'organigramme joint en annexe)

a) Le service aménagement/urbanisme serait composé :

- D'un responsable
- D'une secrétaire
- D'un agent

b) Le Centre Technique serait composé :

↳ D'un responsable du centre technique chargé de superviser et de coordonner les différents services : bâtiments, fêtes et cérémonies, garage, voirie/espaces verts.

↳ D'un secrétariat qui assurera le suivi administratif et l'accueil du centre technique. Le secrétariat passe donc d'un mi-temps à un temps complet.

↳ Actuellement l'activité « fêtes et cérémonies » est assurée par les agents de différents services du centre technique notamment la voirie et les bâtiments ce qui perturbe leur fonctionnement. Aussi il est préférable de créer un véritable service « fêtes et

cérémonies » composé de 3 agents qui auront pour mission principale d'assurer la logistique des fêtes et cérémonies et des missions annexes comme le portage des repas de la cuisine centrale vers les différents restaurants scolaires. En période de baisse d'activité ce service apportera une aide aux autres services.

↳ Par ailleurs, la création du service voirie/espaces verts avec un poste de responsable permettra une meilleure coordination du service voirie et du service espaces verts et une vue d'ensemble sur les terrains de sport. En outre, la mise en place de la gestion différenciée des espaces implique une nouvelle conception du travail des agents, une nouvelle approche. C'est ce qui explique la suppression de la notion d'équipe nord et d'équipe sud remplacée par les termes équipe 1 et équipe 2 avec un chef d'équipe à la tête de chacune d'elle. Après les départs en retraite prévus en 2010, chaque équipe sera composée en plus du chef d'équipe de 3 agents.

↳ Le service « terrains de sport » composé de 2 agents sera chargé de l'entretien de l'ensemble de l'enceinte sportif et non seulement de l'entretien des terrains de football.

c) Service sport

Il s'agit de l'entretien du COSEC, de l'Espace Sportif la Forêt, du gymnase de la Forêt et dans quelques mois de la nouvelle salle de tennis.

Les membres du CTP réunis le 15 octobre 2009, ont émis un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire

rappelle qu'en 2004 a été mis en place un organigramme complet sur la commune. Déjà à l'origine, on avait bien précisé qu'un organigramme n'est pas quelque chose de figé mais qui évolue. On s'était interrogé sur la structuration des services techniques dans son ensemble, c'est-à-dire ateliers municipaux et services administratifs de la mairie. Pour différentes raisons, un certain nombre de recrutements avaient été reportés à l'époque. Ils ont été réalisés en début d'année 2009 avec le recrutement d'un responsable des services techniques, Stéphane NAVINEL, qui nous a rejoint au mois de mars dernier. On lui a demandé de retravailler avec nous l'organisation des services.

Dans les orientations de l'organigramme joint en annexe, on rattache tout d'abord, à la direction des services techniques, le service aménagement-urbanisme de la mairie qui n'a pas vocation à évoluer si ce n'est un toilettage de définition de fonctions. On y rattache également le personnel chargé du COSEC qui a une fonction à la fois technique et administrative en collaboration avec l'adjoint au sport. C'est une organisation qu'il faudra sans doute repenser lorsque l'équipement de tennis sera livré. Le reste du personnel sera géré par un responsable du centre technique (ex ateliers municipaux) assisté d'une secrétaire qui est aujourd'hui à temps partiel et qui passerait à temps complet si le conseil municipal l'accepte.

Ensuite, 4 autres domaines sont à organiser : le domaine bâtiment, le domaine fêtes et cérémonie, le domaine garage et le domaine voirie et espaces verts. Les volets bâtiments et garage conservent la structure et le personnel actuels.

Concernant les espaces verts, la structure est aujourd'hui assez éclatée avec des responsabilités pas toujours bien définies. Les niveaux de responsabilité des chefs d'équipes fonctionnent mais au-dessus, les référents ne sont pas parfaitement identifiés. On a donc pris en compte l'orientation prise pour la gestion différenciée des espaces verts : on ne traitera plus de la même façon demain qu'hier. Deuxièmement, on a décidé d'arrêter de parler de secteur affecté à telle ou telle équipe. On aura deux équipes avec, certes, des secteurs géographiques de

prédilection, mais la possibilité d'affecter ces deux équipes sur un même secteur si la gestion différenciée le nécessite à des endroits précis par exemple. On va donc essayer de faire admettre cela pour que les choses se fassent de façon un peu plus opérationnelle et productive.

Aujourd'hui, ces équipes sont composées pour l'une, d'un responsable et de quatre agents et pour l'autre, d'un responsable qui n'en a pas vraiment le titre pour le moment et de deux agents. C'est très déséquilibré. On rétablit cela en instaurant un chef d'équipe pour les deux entités et trois agents dans chacune d'elle.

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie importante de l'entretien du site de Coupeau est externalisée. Par ailleurs, l'ensemble des espaces verts du complexe sportif - terrains de football compris - seront entretenus par une équipe dédiée. En contrepartie on arrête la notion de renfort. Cette organisation doit permettre d'intégrer la gestion différenciée des espaces verts. Le service voirie est quant à lui aujourd'hui à peu près calibré mais il faudra lui redonner une définition de fonction plus précise. La nouveauté c'est la création d'un poste de responsable voirie/espaces verts, productif, dans le sens où il viendrait également en appui des équipes sur le terrain.

Concernant la voirie, se posera la question de l'externalisation d'une partie de chemins ruraux afin d'être un peu plus performant sur l'entretien des voiries urbaines.

Ce qui sera surtout demandé, c'est une coordination entre les deux équipes espaces verts et l'équipe de voirie. Des contraintes de matériel empêchent parfois d'aller dans ce sens mais les berthevinois, eux, ne peuvent pas appréhender ces considérations, à juste titre.

On propose la création d'un service fêtes et cérémonies car aujourd'hui, pour monter par exemple un podium ou un stand, on va chercher un agent affecté à un autre domaine. Désormais, on propose de fonctionner à l'inverse de cela : on aura du personnel affecté au service fêtes et cérémonies, qui lors de périodes creuses, sera réaffecté en appui d'autres tâches. D'ailleurs, parmi les agents pressentis pour ce service, la plupart ont des compétences leur permettant d'être réaffecté au service bâtiment. Pour le recrutement du responsable d'équipe, on exigera vraisemblablement que son profil comporte l'habilitation électrique. Cela nous permettra de passer à 4 habilitations électriques et donc 4 astreintes possibles.

En résumé, on disposera en plus des effectifs actuels, $\frac{1}{2}$ poste de secrétariat, un poste de chef d'équipe fêtes et cérémonies et un poste de responsable voirie/espaces verts.

Tout cela se mettra progressivement en place d'ici à l'été 2010 sauf pour les deux équipes espaces verts que Monsieur le Maire souhaite compléter dès à présent. Le poste de responsable sera calé en terme de calendrier avec le départ en retraite de Jean-Paul LOISEAU. Pour le poste de responsable fêtes et cérémonie, on espère avoir quelqu'un pour le 1^{er} trimestre 2010.

Par rapport à ce nouvel organigramme, le CTP du 15 octobre a émis une petite réserve : que les deux équipes des espaces verts se décomposent en 1+3 en fonction de la gestion différenciée des espaces verts. Il faudra faire des bilans réguliers pour voir si cette gestion différenciée est correctement dimensionnée.

Il faudra donc bien redéfinir le zonage des équipes et considérer qu'il n'est pas gravé dans le marbre contrairement aux habitudes qui ont été prises.

M. PINGAULT

ajoute que l'élément intéressant dans cette réorganisation c'est le travail en commun de la voirie et des espaces verts. On pouvait en effet constater qu'à certains endroits l'entretien était correctement fait et juste à côté non car l'équipe voirie n'intervenait pas en même temps que l'équipe espaces verts du fait qu'ils ne sont que deux agents, également très pris par l'organisation des fêtes et cérémonies. Ces éléments ont donc été pris en compte. Il pense qu'on aura un système qui fonctionnera certainement mieux pour les années qui viennent.

Il est important aussi d'externaliser ce qui se fait à l'extérieur, ponctuellement. Mais tout ce qui doit se faire à l'intérieur de façon continue doit l'être par les personnes en charge des espaces verts. Par exemple, les chemins ruraux sont très faciles à externaliser. Une petite partie de Coupeau devra être entretenue en permanence par du personnel communal.

M. le Maire

précise que le responsable voirie/espaces verts sera chargé de l'organisation et de l'animation de son équipe ainsi que d'un certain nombre de travaux directement.

M. BALLUAIS

demande s'il y a une différence entre chef et responsable d'équipe.

M. le Maire

indique qu'il faudra revoir précisément les intitulés. Pour les espaces verts par exemple, les agents qui sont chefs d'équipe sont sur un niveau d'encadrement différent du responsable voirie/espaces verts qui, lui, dirige 15 personnes. Le chef d'équipe gère l'animation de 4 personnes. La fonction n'est pas la même.

Il est important que tout ce qui relève du centre technique soit sous une seule responsabilité.

Les services techniques constituent le gros des effectifs communaux (un peu plus du tiers des équivalents temps pleins).

M. CHAUVIN

pense qu'au cours de cette année d'essai au niveau des espaces verts, il faudra certainement moduler en fonction du plan de désherbage et donc être vigilant par rapport à cela.

M. le Maire

ajoute que ce sera justement la mission du responsable voirie/espaces verts.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **D'adopter le nouvel organigramme des services techniques tel que présenté en annexe.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE POSTES AU CENTRE TECHNIQUE

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

Le nouvel organigramme des services Techniques a pour conséquence, la création des postes suivants :

- un poste de secrétariat à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C)
- un poste à temps complet, pour le service « fêtes et cérémonies » relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C) qui aura également pour mission d'assurer les astreintes.
- un poste à temps complet de responsable du service « voirie-espaces verts », relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise (catégorie C) ou de contrôleur (catégorie B)

Monsieur le Maire

indique que cette délibération découle de l'organigramme qui vient d'être voté car si on veut lancer le recrutement, il faut créer les 3 postes. Une fois que cela sera ajusté, il y aura certainement un « toilettage » à faire en terme de suppression de poste.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **De créer un poste de secrétariat à temps complet relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (catégorie C),**
- **De créer un poste à temps complet, pour le service « fêtes et cérémonies » relevant du cadre d'emploi des adjoints techniques (catégorie C)**
- **De créer un poste à temps complet de responsable du service « voirie-espaces verts », relevant du cadre d'emploi d'agent de maîtrise (catégorie C) ou de contrôleur (catégorie B)**
- **De modifier en conséquence le tableau des effectifs du personnel communal**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

**C.L.I.C.
DESIGNATION D'UN REPRESENTANT
DE LA COMMUNE DE SAINT BERTHEVIN**

Madame AUFFRET, Adjointe, expose le rapport suivant :

Vu la circulaire n°200-310 du 6 juin 2000 relative aux Centres Locaux d'Information et de Coordination (C.L.I.C.),

Le C.L.I.C. (Centre Local d'Information et de Coordination) de Laval et de son Agglomération, instance portée juridiquement par le Centre Hospitalier de Laval en lien étroit avec le CCAS de Laval, a été autorisé en août 2007 par le CROSM (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico – Sociale) et a ouvert ses portes au public le 15 octobre 2007.

Le premier objectif du C.L.I.C. est d'assurer l'interface entre les différentes ressources pour guider de manière cohérente et adaptée, les personnes et leur entourage dans leurs choix en les informant et en évaluant leurs besoins avec l'aide conjointe des différents acteurs médico-sociaux intervenant auprès d'eux. A l'issue de cette démarche, un plan d'aide social ou médico-social est proposé ; sa mise en œuvre et la réévaluation de sa pertinence sont organisées de manière coordonnée et conjointe par le C.L.I.C., les intervenants, la personne et son entourage.

Le second objectif du C.L.I.C. dans sa mission d'observatoire est d'être un lieu d'écoute des besoins et des propositions des différents acteurs de la filière gérontologique pour informer les professionnels sur les ressources disponibles, susciter des démarches de travail ou de réflexion associant les professionnels, les associations ou les établissements, les élus, les usagers et les financeurs afin :

- D'améliorer la cohérence de la prise en charge gérontologique à l'échelle des communes de l'agglomération en favorisant les rencontres et échanges entre divers professionnels
- De développer des synergies entre les acteurs par la clarification du rôle de chacun, la mutualisation des moyens et le développement des projets innovants.

Depuis septembre 2008, une réflexion est menée sur l'évolution des statuts juridiques du CLIC pour les raisons suivantes :

- Laval agglomération n'a pas la compétence « personnes âgées ». En dehors de la ville de Laval, aucune commune de l'agglomération ne participe financièrement au fonctionnement du service
- Le pilotage, la définition des axes d'action du CLIC ne peuvent pas être de la seule compétence de la ville de Laval et de l'hôpital alors que toutes les communes sont concernées

Un groupe de travail composé d'élus de Laval Agglomération (10 communes) a travaillé sur ce dossier et a conclu à faire évoluer le C.L.I.C en association loi 1901.

L'assemblée générale constitutive du 9 octobre 2009 a adopté les statuts du C.L.I.C. Les statuts stipulent que les communes membres de Laval Agglomération de la première couronne disposent de cinq représentants au sein du conseil d'administration.

La ville de Saint-Berthevin a été désignée par les membres du collège A1 (membres de droit de l'association en tant que communes de Laval Agglomération) pour siéger au conseil d'administration lors de l'assemblée générale constitutive.

Il est donc nécessaire de désigner un représentant.

M. le Maire

précise qu'Annie AUFFRET a fait partie du groupe de travail qui a étudié ce dossier. Le CLIC n'est pas une compétence de Laval Agglomération. On a décidé de le créer sur le territoire de l'agglomération mais il aurait pu être fait ailleurs. On dénombre 9 CLIC en Mayenne. Lorsqu'on crée des structures de coordination, on pourrait toujours se demander si ce ne sont pas les structures déjà en place qui font mal leur travail. C'est un peu le même raisonnement qu'avec la Maison de l'Emploi. Sauf que, sur des questions qui sont aujourd'hui essentielles, il faut, tout en étant extrêmement vigilant sur l'angle budgétaire, qu'on ait des lieux de regroupement et d'information car il s'agit souvent de démarches compliquées.

Mme GERBAULT

demande où se trouve cette structure actuellement, puisqu'elle existe déjà.

Mme AUFFRET

répond qu'elle se situe au Rocher Fleuri à Laval.

Mme GERBAULT

demande si cette structure nécessite un financement important et si elle dispose de beaucoup de personnel.

M. le Maire

indique que le budget du CLIC porté par l'hôpital et la Ville de Laval représente 55 000 €.

Mme AUFFRET

précise effectivement que la Ville de Laval apporte 55 000 € et l'hôpital met à disposition un local.

M. le Maire

ajoute que sur l'année 2008, 88 % des personnes qui ont fait appel au CLIC sont lavalloises. On peut faire appel au CLIC pour beaucoup de choses : trouver une place dans un établissement spécialisé, à qui s'adresser pour adapter son logement, etc. Les champs d'intervention sont très divers. On pourrait se dire que les communes pourraient se charger de cet aiguillage mais cela devient assez complexe dans beaucoup de domaines.

L'un des points faible du dossier concerne le budget à venir pour lequel on n'a pas beaucoup de certitudes. On demandera à notre représentant au conseil d'administration du CLIC d'être extrêmement attentif. Pour ce qui est du personnel du CLIC, la structure fonctionne avec deux équivalents temps plein.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Annie AUFFRET pour nous représenter au conseil d'administration du CLIC et demande si d'autres candidats souhaitent se présenter. Aucun autre candidat ne s'étant proposé, Monsieur le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **De ne pas recourir au vote à bulletin secret**
- **De désigner Mme AUFFRET, pour représenter la ville de Saint Berthevin au sein du conseil d'administration du C.L.I.C. de Laval Agglomération.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

Adopté à l'unanimité

PLAN LOCAL D'URBANISME
APPROBATION DE LA 2^{EME} MODIFICATION

Délibération retirée de l'ordre du jour.

**DSP EAU POTABLE
AVENANT N°1**

Monsieur ZIVEREC, Adjoint, expose le rapport suivant :

La ville de SAINT-BERTHEVIN a confié à la Lyonnaise des Eaux la gestion de son service d'eau potable par contrat d'affermage en date 17 mars 2009, visé par la Préfecture de la Mayenne le 18 mars 2009 et prenant effet à compter du 1^{er} avril 2009.

Une partie de l'eau consommée sur la commune de Saint-Berthevin provient du captage de la Poupardière. Afin de développer la distribution de l'eau en provenance de ce forage, la commune de Saint-Berthevin a mis en place une surpression dans le château d'eau de Beausoleil, rue Jean Cottereau.

La collectivité a décidé d'intégrer ce nouvel équipement au périmètre de l'affermage. La gestion de cette nouvelle installation entraîne pour le délégataire des coûts d'exploitation supplémentaires par rapport à l'économie du contrat telle qu'elle a été négociée par les parties à l'origine, qu'il convient d'intégrer dans sa rémunération.

Compte-tenu de cette intégration, le prix du m³ d'eau passe de 0,6637 € à 0,6718 €.

Par ailleurs, l'article 8.4 du contrat de base : « Tarif de base de la part du délégataire » est complété pour une mise en conformité de la facturation aux usagers avec les engagements des deux parties.

Un avenant n°1 (joint en annexe) doit donc être signé avec la Lyonnaise des Eaux pour prendre en compte ces différentes modifications.

Les membres de la commission travaux réunis le 03 novembre 2009 ont émis un avis favorable.

Mme GERBAULT

pense qu'il faudra expliquer le réajustement qui a été fait suite à l'erreur qui a été commise sur le contrat. Cela a été examiné en commission Travaux mais peut-être que tout le monde n'a pas saisi la raison de ce réajustement.

M. ZIVEREC

explique donc que lors de la rédaction du contrat d'affermage d'origine, une erreur a été faite dans un tableau où on parlait de « PZ » se rapportant au coût de la distribution. Le prix du m³ était marqué à 0,6637 €. Or, le calcul pour le prix de base est PY+PZ, « PY » étant le coût de distribution. Les berthevinois qui ont reçu leur facture au mois de juillet, se sont retrouvés avec un prix du m³ quasiment rendu à 1,15 €. Pour corriger cette erreur, on modifie ce tableau 8.4 en disant que le prix de base est de 0,6637 € et non « PZ ».

M. PINGAULT

ajoute qu'on pourrait espérer qu'avec une meilleure utilisation de l'eau de pluie, puisque le surpresseur permettra d'avoir une répartition sur l'ensemble, on aura un peu moins d'achat sur Laval et que le « PY » sera corrigé.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **D'intégrer le surpresseur au périmètre de l'affermage et d'en confier la gestion au délégataire.**
- **De modifier l'article 8.4 du contrat de délégation de service public d'eau potable pour être en conformité avec les engagements pris lors de la négociation du contrat.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document relatif à ce dossier.**

Adopté à l'unanimité

**BUDGET COMMUNE
DECISION MODIFICATIVE N° 3**

Monsieur BRUNEAU, Adjoint, expose le rapport suivant :

La proposition de modification budgétaire s'articule de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses :

6135 020 AIN : +3000 € correspondant à la pose des illuminations de Noël.

Recettes :

7311 01 AAF : +3000 € correspondant à la perception de rôles supplémentaires.

Investissement :

Dépenses :

2188 020 P107: +2 410 € correspondant à des crédits supplémentaires pour l'acquisition d'illuminations de Noël

2138 824 P87 : +35 827 € correspondant à l'acquisition par préemption d'un local dans l'immeuble « Le Petit Printania », 6 place Marie Joséphe Juhel, cadastrée section AP n°216 pour une surface de 30.21 m².

2184 212 P21 : +2 175 € correspondant à l'acquisition de mobilier pour l'école primaire Lac.

2188 212 P21 : -622.80 € correspondant à l'annulation de crédits non utilisés à l'école primaire Lac.

2318 026 P41 : -30 000 € correspondant à l'annulation des crédits prévus pour la réfection des allées du cimetière. Les travaux sont reportés en 2010, l'entreprise ne pouvant pas intervenir avant la fin d'année 2009.

2313 411 P35 : -9 789.20 € correspondant à l'annulation de crédits prévus pour l'acquisition d'une chaudière au COSEC. Le projet est en cours de révision.

Les membres de la commission Finances réunis le 2 novembre 2009 ont émis un avis favorable.

En l'absence de remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- o **D'adopter la décision modificative du budget commune arrêté comme suit :**

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Crédits ouverts	DM	TOTAUX	Crédits ouverts	DM	TOTAUX
DEPENSES	6 820 691	3 000	6 823 691	3 568 518	0	3 568 518
RECETTES	6 820 691	3 000	6 823 691	3 568 518	0	3 568 518

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté à l'unanimité

TARIFS COMMUNAUX

RESTAURANT SCOLAIRE TARIF SPECIFIQUE POUR LES AUXILIAIRES DE VIE SCOLAIRE ET LES EMPLOIS DE VIE SCOLAIRE

Madame GHYSELEN, Adjointe, expose le rapport suivant :

Lors de la séance du 19 décembre 2006, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer le tarif existant intitulé "adolescents âgés de 12 à 18 ans fréquentant la Maison des Jeunes" pour les repas pris par les A.V.S (auxiliaires de vie scolaire) ou E.V.S. (emplois de vie scolaire)

Or, certains A.V.S. ou E.V.S. ont pour mission de déjeuner avec l'enfant dont ils ont la charge ou d'aider l'enfant à prendre son repas.

En conséquence, certains A.V.S. ou E.V.S. doivent, soit déjeuner avec l'enfant, soit après le repas de l'enfant.

Dans ce cas précis, il est donc proposé la gratuité des repas de ces agents puisque la pause méridienne fait partie intégrante de leurs missions.

Pour les autres le tarif existant intitulé « adolescents âgés de 12 à 18 ans fréquentant la Maison des Jeunes » resterait applicable.

Mme GHYSELEN

indique que cette délibération n'a pas été vu en commission pour des raisons de calendrier. Un mail a donc été envoyé aux membres de la commission afin qu'ils fassent remonter leurs questions et commentaires.

En 2006, une délibération avait été prise pour faire bénéficier les AVS et EVS d'un tarif privilégié. Dans la pratique, on s'est aperçu que ce personnel déjeune pour accompagner l'enfant durant son repas ; cela fait partie intégrante de leur travail. On propose donc la gratuité pour ces AVS et EVS qui s'occupent en même temps d'un enfant pendant leur déjeuner. Sinon, le tarif voté en 2006 est appliqué.

En l'absence d'autres remarques ou questions relatives à cette délibération, M. le Maire procède au vote.

Après en avoir délibéré

le Conseil Municipal décide

- **D'adopter le principe de gratuité des repas uniquement pour les A.V.S. ou E.V.S qui doivent prendre leur repas avec ou après l'enfant dont ils ont la charge et qui sont présents durant toute la durée de la pause méridienne.**
- **D'appliquer pour les autres A.V.S ou E.V.S., le tarif existant intitulé "adolescents âgés de 12 à 18 ans fréquentant la Maison des Jeunes".**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier**

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS

Illuminations

M. le Maire informe que la cérémonie des illuminations de Noël aura lieu le samedi 5 décembre.

Agenda sportif

M. le Maire invite les élus qui peuvent se libérer à participer à l'accueil de l'équipe autrichienne de tennis de table, ce samedi 14 novembre à 11h30 puis pour le match vers 17h00.

Conseil Municipal

M. le Maire indique que le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 17 décembre avec, notamment, le Débat d'Orientation Budgétaire.

Eurolat

M. le Maire informe que le permis de construire pour l'extension d'Eurolat a été reçu en début de semaine. Il repartira jeudi à la DDE pour l'instruction.

Aménagement centre-ville

M. le Maire informe que le jury de la Commission d'Appel d'Offres s'est réuni pour la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la RD 57. Cinq candidats sur quinze ont été présélectionnés. Ils seront auditionnés le 15 décembre prochain.

Agenda culturel

Mme CLAVREUL rappelle que vendredi 13 novembre aura lieu le concert de harpe en l'église de Saint-Berthevin.

Vente de bois

M. CHAUVIN, dans le cadre de la préparation du budget et par rapport aux ventes de bois, suggère qu'un tarif annuel soit mis en place afin que cela ne pose pas de problème quand elles ont lieu sur la commune.

M. le Maire précise qu'il y a déjà un tarif en vigueur.

M. CHAUVIN pensait qu'il n'y en avait un de fixé qu'au moment où ont lieu des ventes.

M. le Maire indique qu'un tarif est voté quasiment tous les ans.

Informatique

M. le Maire, fait savoir qu'il a demandé à Jean-Yves GILMAS, informaticien, de mettre en place pour début 2010 un intranet sur lequel on mettrait tous les comptes-rendus de commission, tous les gros dossiers, tous les PV de conseil municipal, plutôt que, comme aujourd'hui, de les envoyer par fichier PDF ou par papier.

Levée de la séance à 22h55

La Secrétaire,
Corinne **SEGRETAIN**

Le Maire,
Yannick **BORDE**

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL